

DOCUMENTS

ACTE D’AFFRANCHISSEMENT DE PIERRE TOUSSAINT

[Pierre Toussaint Papers - R1_039/058 ; Transcription - R1_423]

EMPIRE FRANÇAIS

COMMISSARIAT de New-York el de New Jersey

*Extrait des Minutes de la Chancellerie du Commissariat de France à New-York. No. 633
Je soussignée Elizabeth Bossard Épouse du sieur Gabriel Nicolas. Déclare, du consentement de Mr. Nicolas, mon mari que mon Intention est que Pierre Toussaint mon Esclave soit el demeure affranchi de toute servitude et Consens qu’il jouisse de la Liberté comme tout autre affranchi qu’il fasse donner au présent acte toute l’authenticité publique qu’il peut avoir. Fait à New York le deux juillet mil huit cent sept.*

(Signé) Bossard, Nicolas, Gabriel Nicolas

Signé celle en présence de (Signé) John Sourbieu G. Brun

Signé et paraphé Ne Varietur, suivant et au désir de l’acte de ce jour porté au Registre A.D. No. 219 par le Requérant Mr. Gabriel Nicolas les témoins au dit acte et Nous chancelier soussigné et déposé sous le No. 633.

A New York le Six Juillet mil huit cent sept (Signé) Gabriel Nicolas, Détour, P. Schisano, Et Lombart, Chancelier,

—Collationnée a été la présente

—Expédition par Nous Jean

—Baptiste Anne-Marie Lombart

—Chancelier du Commissariat de

—France à New York

—Minute Déposée en la Chancellerie pour le No. 633 Y Certifiée

—Conforme

Lombart

chanc du Comm. de France à New York

Nous Gabriel Roy. Général Divisionnaire Commissaire des Relations Commerciales de France à New York. Certifions que Monsieur Lombart dont la signature est ci dessus apposée Est Chancelier de ce Commissariat et qu’en cette qualité foi doit être ajoutée tant en jugement que hors.

En témoin de quoi Nous avons soussigné délivré les présentes et avons apposé le sceau du Commissariat

A New York. Le 4 Juillet 1807

(sceau) (signature)